

Reconquête de la retraite à 60 ans : socialement juste et économiquement nécessaire !

Janvier 2012

Sommaire

De réforme en réforme, une dégradation qui s'accélère 2

Et si on parlait niveau de vie ! 2

Le report à 62 ans : injuste, inefficace, scandaleux 2

Les salariés des autres pays européens rejettent massivement les mêmes réformes 2

Les plus jeunes en ligne de mire ... 3

Il est non seulement souhaitable, mais possible, de faire autrement ... 3

Une question clé : l'emploi 3

La CGT propose 3

Pour financer ces mesures 3

En finir avec une injustice révoltante : reconnaître la pénibilité 4

Voici les critères qui pourraient être mis en œuvre, le niveau d'anticipation de l'âge de départ en retraite serait fonction de la durée d'exposition ... 4

Souscription nationale 4

UN SONDAGE PUBLIÉ DÉBUT DÉCEMBRE 2011 indiquait que 78 % des personnes interrogées souhaitaient que les mesures votées dans le cadre de la loi portant réforme des retraites en 2010, dont le report des bornes d'âge à 62 ans et 67 ans, fassent l'objet de nouveaux débats.

La CGT partage cette opinion car, comme elle n'a cessé de l'affirmer, cette loi est injuste et inefficace. Elle produit déjà des effets désastreux pour nombre de salariés qui pensaient pouvoir partir en retraite et se voient aujourd'hui contraints d'attendre plusieurs mois, voire jusqu'à deux ans, la date de leur départ. Pour un certain nombre, ce report est d'autant plus dommageable qu'ils sont au chômage, parfois même en fin de droits, ce qui les condamne à ne bénéficier que des minima sociaux. Enfin, et contrairement aux affirmations de ses promoteurs gouvernementaux et patronaux, cette réforme n'améliore en rien la situation de l'emploi des salariés les plus âgés. C'est dans cette catégorie que l'augmentation du chômage est la plus élevée avec + 15,4 % sur un an.

Mais la situation n'est guère plus enviable pour l'ensemble des autres actifs, en particulier les femmes et les jeunes, car la durée exigée pour une retraite sans pénalité n'en finit pas d'augmenter, au point qu'il deviendra quasiment impossible de partir à l'âge légal dans des conditions convenables. Cette réforme est aussi néfaste pour l'emploi, puisqu'en maintenant en emploi les plus anciens, on ferme la porte aux jeunes qui attendent d'entrer en entreprise. Cela concerne environ un million d'emplois au total.

La CGT ne s'accommode pas de cette situation et de ces perspectives. Elle consi-

dère que ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. Il est possible et urgent de rétablir la retraite à 60 ans, en y associant des conditions qui permettent au plus grand nombre de bénéficier d'une bonne retraite.

C'est d'autant plus nécessaire qu'il apparaît clairement aujourd'hui que donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation comme cela a été le cas avec cette réforme, ne fait que précipiter l'ensemble des pays dans la crise et ne peut que conduire à la récession. Pourtant, l'actuel gouvernement semble persister avec son intention de mettre en place une nouvelle TVA dite « sociale », véritable arnaque pour la sécurité sociale et le pouvoir d'achat.

La CGT se félicite que partout en Europe, comme dernièrement en Grande Bretagne et en Belgique, les travailleurs se mobilisent pour la préservation de leurs régimes de retraite.

Elle entend bien mettre à profit la campagne des élections présidentielles pour que cette même exigence soit prise en compte et que le débat s'engage conformément au souhait majoritaire.

Elle a d'ores et déjà décidé de l'organisation d'un grand meeting à Paris avec 6 000 personnes pour la reconquête de la retraite à 60 ans, de bonnes pensions et la reconnaissance de la pénibilité.

Vous le savez, la CGT a été à la pointe de la lutte pour combattre la réforme de 2010. Vous pouvez compter sur son engagement et sa détermination. Avec vous, nous voulons que la retraite et l'ensemble des questions sociales soient à l'ordre du jour d'une nouvelle politique économique et sociale.

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT



De réforme en réforme, une dégradation qui s'accélère

Les réformes qui se sont succédées depuis 1993, voire certaines mesures dès 1987, conduisent à un recul important pour les actifs comme pour les retraités. Le Conseil d'orientation des retraites vient de montrer que cette dégradation n'a pas épargné ceux qui sont partis en retraite ces dernières années, à l'instar de ceux qui sont nés en 1942 (voir encadré). Mais ces réformes, comme il est d'ailleurs indiqué dans cet encadré, vont produire des effets encore plus importants au fil des générations. Ce qui rend d'autant plus insupportable la loi votée en 2010, avec la mesure phare de report de l'âge légal à 62 ans.

En effet, les pensions versées par le régime général aux retraités de la génération 1942 seraient supérieures de 13 % à celles effectivement versées si on les recalculait, à âge effectif de départ à la retraite identique, en appliquant les paramètres antérieurs à la réforme de 1993 (durée d'assurance de 37,5 ans exigée pour le taux plein, salaire portés au compte revalorisés sur les salaires, calcul du SAM sur les dix meilleures années), l'impact de la réforme s'accroissant au fil des générations.

Documents de travail du Conseil d'orientation des retraites
novembre 2011

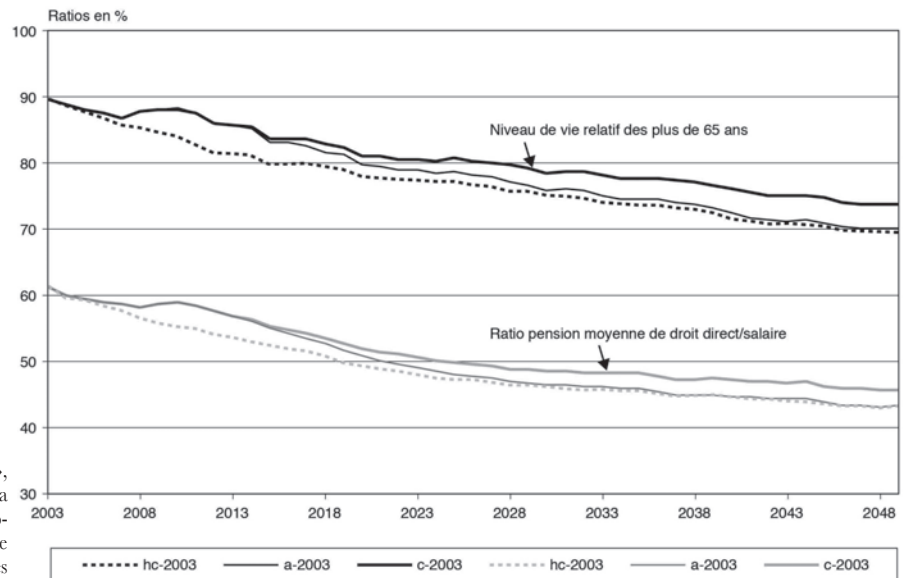
Et si on parlait niveau de vie !

Une étude de l'Insee publiée dans *Economie & Statistique n° 441-442, octobre 2011* (graphique ci-contre), montre que le niveau de vie des retraités par rapport aux actifs va continuellement baisser d'ici à 2048.

Cette évolution est particulièrement préoccupante du fait d'un niveau de pension déjà bien modeste comme l'indique une étude de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui met en évidence que celui-ci est fortement concentré en deçà de 1 500 euros par mois avec un écart très important au désavantage des femmes.

Lecture : Les scénarios macro-économiques « hc-2003 », « a-2003 » et « c-2003 » combinent la législation issue de la réforme de 2003 avec, respectivement, un scénario macro-économique sans crise et deux des trois scénarios de sortie de crise repris des dernières projections du Conseil d'orientation des retraites, expliciter les scénarios hc, a et c.

La baisse continue du niveau des pensions par rapport aux salaires des actifs



Le report à 62 ans : injuste, inefficace, scandaleux

La loi de 2010 ne fait qu'aggraver encore davantage la situation en matière de retraite. On le mesure aujourd'hui avec une augmentation sensible du chômage pour les plus âgés, mais comment pourrait-il en être autrement ? C'est le COR qui indique dans le document de travail déjà cité que « peu de personnes parmi les générations parties

récemment à la retraite ont travaillé chaque année à temps complet de 50 ans jusqu'à la retraite : pour la génération née en 1942, elles ne représenteraient que 12 % des hommes et 6 % des femmes dans le secteur privé et 41 % des hommes et 33 % des femmes dans le secteur public... ». Ce même document indique ensuite que pour cette

même génération 1942, « Seulement 34 % des salariés du secteur privé et 80 % des salariés du secteur public passeraient directement de l'emploi à la retraite. Les autres passeraient par les préretraites, le chômage, l'invalidité, la longue maladie ou l'inactivité pure... ».

Les salariés des autres pays européens rejettent massivement les mêmes réformes

Les gouvernements des différents pays européens mettent tous en œuvre les mêmes réformes des retraites. Ils obéissent en cela aux injonctions des marchés financiers et des agences de notation. Mais pas plus qu'en France, les salariés concernés ne l'acceptent. De

grandes journées de mobilisation ont été organisées dans ces différents pays avec, dans la toute dernière période, des journées historiques en Grande Bretagne et en Belgique.

Les plus jeunes en ligne de mire

L'augmentation de la durée d'assurance (durée de cotisation + durée validée comme, par exemple, au titre du chômage indemnisé) requise pour une retraite sans pénalité est en constante augmentation du fait des différentes réformes. Il sera demandé à ceux qui sont nés en 1955 de totaliser 166 tri-

mestres et plus encore pour les générations suivantes. Or, ceux qui ont eu 30 ans au cours de ces dix dernières années n'ont, en moyenne, réuni que trente trimestres. Il leur reste au moins 136 trimestres à valider (ce qui supposerait, mais rien n'est moins sûr, que la durée exigée reste figée à partir de

maintenant). Ces générations n'auraient donc accès à une retraite sans pénalité qu'à partir de 64 ans. Précisons qu'il s'agit d'une moyenne, cela pourrait être bien plus tard encore pour certains. On comprend mieux pourquoi les jeunes se sont massivement investis dans les mobilisations de 2010.

Il est non seulement souhaitable, mais possible de faire autrement

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est pour l'essentiel parce que le grand patronat et tous ceux qui prospèrent sur le travail des autres refusent de financer la protection sociale et les retraites à la hauteur des besoins, privilégiant leurs dividendes. Ainsi,

le montant des dividendes distribués en France en une année équivaut au montant de l'ensemble des pensions versées aux retraités cette même année, tous régimes confondus. Mais comme chacun le sait, les actionnaires, en particulier les plus gros,

sont beaucoup moins nombreux. Il faut que soit remise en cause cette véritable règle d'or afin que les ressources nécessaires soient mises à disposition d'une protection sociale de haut niveau.

Une question clé : l'emploi

Financer durablement une protection sociale de haut niveau passe obligatoirement par une tout autre politique de l'emploi. Alors que le chômage atteint des niveaux records, il est plus que temps de prendre toutes les dispositions utiles pour inverser cette tendance dramatique. Cela

passera par une véritable politique industrielle, des services publics et une fonction publique de qualité, en capacité de répondre aux nombreux besoins de la société, une aide bien plus significative à la recherche et au développement, notamment dans le domaine des économies d'énergie dans les

transports, l'habitat... Il y a là de véritables gisements d'emplois utiles qui requièrent des qualifications et des formations de tous niveaux. Ainsi, nous sortirions d'une situation où l'emploi est concentré sur les 30-50 ans avec des jeunes et des salariés âgés plus souvent au chômage qu'au travail.

La CGT propose :

- Rétablissement de la retraite à 60 ans avec 75 % minimum de taux de remplacement pour une carrière complète ;
- Pas de pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;
- Départ anticipé si exposition à la pénibilité ;
- Validation des années d'études et des périodes de non-activité contrainte ;
- Revalorisation des pensions sur la base de l'évolution du salaire moyen ;
- Revalorisation des salaires portés au compte (ceux qui servent au calcul de la retraite pour les salariés du privé) sur la base du salaire moyen ;
- Retour aux dix meilleures années pour le calcul de la pension des salariés du privé ;
- Prise en compte des primes pour le calcul de la pension des fonctionnaires ;
- Revalorisations des droits familiaux et conjugaux qui ont été sérieusement mis à mal ces dernières années ;
- Edification d'une maison commune des régimes de retraites pour une plus grande solidarité avec un socle commun de droits et de garanties de haut niveau pour tous.

Pour financer ces mesures :

- Mise à contribution des revenus financiers à la même hauteur que les cotisations sociales. Cela permettrait de dégager de l'ordre de 20 milliards d'euros ;
- Intégration de l'intéressement, de la participation, des bonus, des stocks options dans l'assiette de cotisation. Cette mesure correspond à environ 5 milliards d'euros ;
- Suppression des exonérations de cotisations « patronales » qui n'améliorent en rien la situation de l'emploi et mise en place d'un taux de cotisation modulé qui sera d'autant plus élevé que les entreprises réalisent beaucoup de profits avec peu de main d'œuvre. La CGT propose que ce taux tienne également compte des politiques d'emplois et de salaires des entreprises ;
- La baisse du chômage et le retour progressif au plein emploi apporteraient jusqu'à 25 milliards d'euros en 2020, puis 50 milliards en 2050 ;
- Si nécessaire, augmentation des taux de cotisations.

En finir avec une injustice révoltante : reconnaître la pénibilité

Trop de salariés arrivent aujourd'hui à la cinquantaine dans un état d'épuisement avancé. Pour le plus grand nombre, la responsabilité en incombe à une exposition de longue durée, parfois pendant toute la carrière, à certaines contraintes que l'on rassemble dans la notion de pénibilité. Dans bien des cas, la question des conditions de travail, du travail lui-même, est posée. La CGT a investi ce terrain afin notamment d'améliorer les conditions de travail et développer la prévention. Il n'en reste pas moins qu'il faut

traiter aussi le sujet en termes de réparation. Avec des experts de plusieurs disciplines, et bien entendu des salariés concernés, la CGT a défini ce que pourraient être les critères permettant une bonne prise en compte donnant lieu à des départs en retraite anticipée. Côté gouvernemental et patronal, on ne veut surtout pas entendre parler. On préfère voir ces salariés au chômage ou en invalidité plutôt qu'à la retraite.

Voici les critères qui pourraient être mis en œuvre, le niveau d'anticipation de l'âge de départ en retraite serait fonction de la durée d'exposition

Contraintes physiques

- Manutention et port de charges lourdes,
- Contraintes posturales et articulaires,
- Vibrations.

Environnement agressif

- Exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques),
- Exposition aux poussières et fumées,
- Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries,
- Exposition aux bruits intenses,
- Les rayonnements ionisants.

Contraintes liées aux rythmes de travail

- Travail de nuit,
- Travail alterné, décalé,
- longs déplacements fréquents,
- Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.

La CGT n'entend pas en rester là. Elle mettra tout en œuvre pour que la retraite soit à l'ordre du jour de la campagne des présidentielles, mais elle entend également engager avec vous une nouvelle campagne revendicative afin que la reconquête de la retraite à 60 ans, de bons niveaux de pensions et la reconnaissance de la pénibilité deviennent enfin une réalité.

RECONQUÊTE

RETRAITE

60 ans
Reconnaissance
de la pénibilité
Bon niveau de pension

Pour bien la vivre

MEETING NATIONAL

31 janvier 2012 à 13h au Zénith à Paris

La retraite au cœur de l'avenir

la
cgt

Retransmission en direct sur www.cgt.fr



SOUSCRIPTION NATIONALE

Je participe à la campagne CGT pour reconquérir le départ à la retraite à 60 ans avec un bon niveau de pension et pour gagner la reconnaissance de la pénibilité.

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : Montant de la participation :

(Chèque à l'ordre de : « CGT - Meeting national retraite » - A envoyer à : CGT - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex.)